



## Assemblée générale

Soixante-quatrième session  
Documents officiels

Distr. générale  
23 octobre 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Deuxième Commission

#### Compte rendu de la 1<sup>ère</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 17 septembre  
2009, à 10 heures

*Président* : M. Park In-kook . . . . . (République de Corée)

### Sommaire

- Élection du Bureau
- Déclaration du Président
- Organisation des travaux

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

09-52487 (F)



*La séance est ouverte à 10h 15*

### **Élection du Bureau**

1. **Le Président** dit que, conformément à l'article 103 du Règlement intérieur, les candidats ci-après ont été présentés pour être les trois vice-présidents de la Commission lors de la soixante-quatrième session : M. Diallo (Guinée), par le Groupe des États d'Afrique; M. García González (El Salvador), par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et M. Mičić (Serbie), par le Groupe des États d'Europe orientale. La candidature de Mme McQuade (Irlande) à la fonction de rapporteur a été présentée par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

2. *M. Diallo (Guinée), M. García González (El Salvador) et M. Mičić (Serbie) sont élus vice-présidents et Mme McQuade (Irlande) est élue rapporteuse par acclamation.*

3. **Le Président** rappelle qu'aucune procédure n'est actuellement en place pour assurer le roulement équitable du poste de rapporteur entre les groupes régionaux. La Commission devrait donc envisager de convenir des détails d'un tel roulement équitable au cours des prochaines semaines.

### **Déclaration du Président**

4. **Le Président** dit que, pendant la partie principale de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, la Commission a utilisé 82 % des ressources de conférence qui lui avaient été allouées et avait perdu plus de 23 heures, parce que les réunions ont commencé tard et ont été ajournées tôt. Ceci constitue une amélioration par rapport aux statistiques de la soixante-deuxième session mais le Président a l'intention de faire en sorte que la Commission améliore encore son bilan pendant la session en cours.

5. À cet égard, les séances de la Commission débiteront ponctuellement à 10 heures et à 15 heures. Si peu ou pas d'orateurs sont inscrits à une séance donnée, le temps et les services de conférence disponibles seront utilisés soit pour des négociations soit pour des réunions de groupes d'intérêt. Compte tenu des délais limités disponibles et des nouvelles méthodes de travail en place, il est important que la

Commission fonctionne avec plus d'efficacité et utilise au mieux le temps disponible.

6. La liste des orateurs au débat général de la Commission et au titre des points de l'ordre du jour qui lui sont renvoyés est maintenant ouverte. Les délégations sont priées de s'inscrire dès que possible, pour permettre à la Commission de planifier ses travaux avec plus d'efficacité. En cas d'absence d'un orateur, sa délégation sera automatiquement placée en dernier sur la liste des orateurs, sauf si elle a pris des dispositions pour permuter avec une autre délégation.

7. Le Président suggère que le temps de parole des intervenants soit limité à 10 minutes pour le débat général et sept minutes pour les déclarations concernant les points de l'ordre du jour, une certaine souplesse étant accordée aux représentants des groupes d'intérêt. Il prie instamment les intervenants de se limiter aux points saillants de leur déclaration et de fournir des copies des déclarations plus longues à des fins de distribution. De même, les introductions du Secrétariat devraient être limitées à 10 minutes. Les représentants du Secrétariat, des organismes, fonds et programmes sont spécifiquement priés de centrer leurs déclarations sur les domaines qui les préoccupent et, dans la mesure du possible, de fournir des exemplaires de leur déclaration pour distribution. Le Président a l'intention d'aviser tous les intervenants que le délai qui leur est imparti touche à sa fin.

8. Le Président appelle l'attention sur le projet d'organisation des travaux de la Commission contenu dans le document A/C.2/64/L.1, qui est largement fondé sur les dispositions des résolutions 57/270 B et 58/316 de l'Assemblée générale et de sa décision 62/543 ainsi que sur les recommandations des bureaux de la Commission lors des soixante-deuxième et soixante-troisième sessions de l'Assemblée générale.

9. **Mme de Laurentis** (Secrétaire de la Commission) expose à la Commission une modification éventuelle du projet de programme de travail et note que toute modification nécessaire à l'organisation des travaux, en application des décisions du Bureau, sera consignée dans un document révisé qui sera publié sous la cote A/C.2/64/L.1/Rev.1. Pour plus de facilité, le Secrétariat a également distribué le projet d'organisation des travaux sous forme de tableau.

10. **Le Président** note que les points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale renverra à la Deuxième Commission figureront dans une lettre du Président de

l'Assemblée générale, qui sera publiée sous la cote A/C.2/64/1.

11. Il rappelle plusieurs changements importants des méthodes de travail adoptées par la Commission. Les projets de résolutions au titre des divers points de l'ordre du jour seront négociés et adoptés par la Commission durant la session, plutôt qu'à la fin. Les délégations sont donc priées de faire leur maximum pour faciliter l'adoption des projets de proposition dans les délais recommandés dans le document A/C.2/64/L.1. Comme indiqué dans les directives relatives à la présentation de projets de proposition en vue de traitement par le Secrétariat qui ont été distribuées, le Secrétariat a besoin de 48 heures pour traiter et publier les projets de proposition. Si ces modalités ne sont pas respectées, la Commission risque de retourner à ses pratiques passées qui ont fait l'objet de nombreuses critiques.

12. Dans l'esprit de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, les projets de résolution devraient demeurer plus concis et orientés vers l'action.

13. Étant donné que des négociations officielles auront lieu au début de la session, il convient de nommer les facilitateurs et de présenter les projets de propositions en temps voulu. Le Président demande instamment à ceux qui souhaiteraient faciliter les négociations ou présenter des projets de propositions de respecter les délais recommandés. Le cas échéant, on envisagera de prévoir des consultations officielles avant l'adoption de projets de propositions, sur la recommandation du Bureau,

14. Du temps a été réservé dans le programme de travail pour un certain nombre de manifestations spéciales, à l'occasion desquelles des experts de premier plan seront invités à débattre de certains des défis les plus pressants auxquels le monde se heurte, dont la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la lutte contre les changements climatiques et la sécurité alimentaire. Des services d'interprétation seront fournis à l'occasion des manifestations spéciales uniquement s'ils sont disponibles.

15. **M. Seth** (Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination) dit que les manifestations spéciales ont été conçues pour faciliter un dialogue actif entre les membres de la Commission et une large gamme d'experts, dont des

universitaires et des membres de la société civile. Leur objectif essentiel est de permettre aux membres de la Commission de prendre des décisions et d'adopter des résolutions en toute connaissance de cause.

16. **Le Président** appelle l'attention sur la liste des manifestations spéciales qui devraient prendre la forme de discussions de groupes. Les États Membres ont également suggéré de débattre d'autres questions, dont la démarginalisation juridique des pauvres, la protection sociale mondiale et les migrations et le développement. Il souligne qu'il faut s'employer à équilibrer les intérêts de tous les groupes d'États lors du choix des intervenants et des animateurs des groupes.

17. Le Président rappelle que deux éléments essentiels sont nécessaires pour que la Commission achève son programme de travail avec succès. L'un est la discipline, de manière à respecter les délais de présentation des projets de propositions indiqués dans le document relatif à l'organisation des travaux (A/64/C.2/64/L.1). L'autre concerne la pleine utilisation des délais entre l'examen des points de l'ordre du jour, de telle sorte que les délégations élaborent des projets de proposition, déterminent les positions des groupes ou réalisent des consultations officielles.

### Organisation des travaux

18. **Le Président** invite la Commission à examiner le projet de programme de travail joint en annexe au document A/C.2/64/L.1. Il est prévu que le débat général se tiendra du 5 au 7 octobre 2009. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales prendra la parole devant la Commission avant l'ouverture du débat général. Il est prévu que la Commission achève ses travaux le 24 novembre 2009, date qui pourrait être modifiée compte tenu de la décision de l'Assemblée générale de tenir son quatrième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement les 23 et 24 novembre 2009. La date prévue est établie compte tenu des délais nécessaires pour que les rapports de la Commission soient traités et publiés sous forme de document, afin que l'Assemblée générale puisse les examiner avant d'ajourner ses travaux et que la Cinquième Commission soit saisie des recommandations de la Commission.

19. S'agissant de la date retenue, à savoir le 24 novembre 2009, le Président rappelle que pendant la session antérieure, outre ses fonctions essentielles, la Commission a été chargée de préparer la Conférence d'examen de Doha, et à ce titre a notamment dû négocier le projet de document final. En dépit d'une charge de travail déjà lourde, la Commission a pu réaliser l'essentiel de son travail avant la Conférence. La Commission se heurtera aussi à des problèmes de délai pendant la session en cours, compte tenu de la tenue, à Copenhague, en décembre 2009, de la quinzième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Président ne ménagera donc aucun effort pour que la Commission achève ses travaux en temps voulu. Il est certain de disposer de l'entière coopération des délégations à cet égard.

20. **Mme Osman** (Soudan), parlant au nom des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine, note que le Groupe a demandé des délais supplémentaires pour examiner d'une part la note du Secrétaire général sur les sources novatrices de financement du développement (A/59/272), y compris la possibilité de présenter un point secondaire de l'ordre du jour pour examiner ce document, et de l'autre le rapport du Secrétaire général sur la coopération pour le développement avec des pays à revenu intermédiaire (A/64/253).

21. Le Groupe se félicite du caractère informatif des manifestations spéciales et appuie les efforts en cours en vue de parvenir à un équilibre dans la liste des intervenants invités à participer à ces débats. À cet égard, il demande l'inclusion de trois manifestations parallèles supplémentaires pour débattre de trois questions importantes : les produits de base, l'état des négociations à l'Organisation mondiale du commerce et la santé publique mondiale.

22. **M. Fries** (Suède), parlant au nom de l'Union européenne, se félicite de la décision de traiter de questions prioritaires telles que la démarginalisation juridique des pauvres dans le contexte des manifestations spéciales. Dans le même temps, il souligne qu'il est également important que le Bureau prenne en compte la charge de travail déjà lourde que les délégations doivent assumer.

23. L'Union européenne appuie pleinement les méthodes de travail adoptées par la Commission, qui se sont améliorées au cours des dernières années. Tous les

membres de la Commission devraient s'employer à poursuivre cette tendance positive. Il est particulièrement important d'achever les travaux de la Commission en temps voulu, avant Thanksgiving Day, puisque la Conférence de Copenhague sur les changements climatiques et la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud doivent se tenir peu après.

24. **M. Sauma** (Mexique) dit que sa délégation convient qu'il est important que la Commission dispose de délais supplémentaires pour débattre du rapport du Secrétaire général sur la coopération pour le développement avec des pays à revenu intermédiaire. Elle sait gré au Bureau de la souplesse dont il a fait preuve pour prendre en compte le prochain Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. Enfin, elle appuie la suggestion tendant à ce que les travaux de la Commission s'achèvent avant Thanksgiving Day.

25. **Mme Navarro Barro** (Cuba) dit qu'il serait extrêmement utile à toutes les délégations de disposer d'une liste actualisée des manifestations proposées et des intervenants lors des manifestations spéciales. À cet égard, il est important d'assurer la représentation équitable des pays du Sud dans la liste des intervenants. La délégation cubaine souligne également que la question du commerce devrait être examinée à l'occasion d'une manifestation spéciale.

26. **Le Président** dit qu'il considérera que la Commission souhaite adopter le programme de travail joint en annexe au document A/C.2/64/L.1, tel que modifié oralement, étant entendu qu'il pourra être à nouveau modifié au cours de la session.

27. *Il en est ainsi décidé.*

28. **Le Président** appelle l'attention sur le document A/C.2/64/L.1/Add.1, dont l'annexe contient des renseignements sur l'état de la documentation dont la Commission est saisie, au 11 septembre 2009.

29. **Mme de Laurentis** (Secrétaire de la Commission) dit que, comme lors des années précédentes, la Commission disposera de « QuickPlace » espace de travail partagé sécurisé en ligne. Des instructions concernant l'utilisation de ce programme et un formulaire d'inscription ont été distribués.

*La séance est levée à 11 heures.*